Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20261022-DEL20261022103-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane
Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **treize**, suite de la convocation faite le **15 octobre 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, LEGRAND Benoît, TAYLOR Martin Peter, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, Mme JOBIN Nadine, Mr LE BADEZET Cédrick, CHESNAY Cédric, ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, et CLÉQUIN Cindy.

Était absent excusé : GUILLEMOT Marianne, MAUGRAIN Agnès,
Mme GUILLEMOT Marianne donne pouvoir à LE BADEZET Cédrick
Mme MAUGRAIN Agnès donne pouvoir à Mme L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane

Délibération n° 103 – 22 10 2026

VALIDATION POUR L'ACHAT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un **ordinateur portable destiné à la directrice de l'école publique**, afin de répondre aux besoins liés à l'exercice de ses fonctions et au fonctionnement administratif de l'établissement.
À cet effet, deux devis ont été réceptionnés et complétés suivants les demandes de précision de la collectivité :

- Devis de l'entreprise MCE pour un montant de 869.17 € HT, soit 1043,00 € TTC ;
- Devis de l'entreprise GUILLEMOT Informatique pour un montant de 948.33 € HT, soit 1138.00 € TTC.

Madame la Maire propose de valider le devis le moins disant.
Après discussion, des conseillers soulignent que l'entreprise GUILLEMOT INFORMATIQUE assure la maintenance des matériels informatiques de l'école depuis quelques années et qu'il serait bien de poursuivre avec la même entreprise.
D'autres conseillers préféraient l'offre la moins disante et qui garantissait le matériel un an de plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **à 8 voix pour** (Peter Taylor, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON et procuration, Morgane NEDELLEC, Benoit LEGRAND, Evelyne ROBIN, Eric JEGAT et Sébastien LE SAEC)
- **5 voix contre** (Cindy CLEQUIN, Erwan LE TROUHER, Nadine JOBIN, Nathalie LE GAL, Cédric CHESNAY),
- **2 abstentions** (Cédrick LE BADEZET et procuration)

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20261022-DEL20261022103-DE

- **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise GUILLEMOT Informatique pour un montant de 948.33 € HT, soit 1138.00 € TTC.

- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
NEDELLEC Morgane

